

**DECISION DE BUREAU N°2024-01**-----  
**Séance du vendredi 7 juin 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le sept juin à quatorze heures trente, le Bureau du Syndicat Mixte du Point Fort dûment convoqué le trente et un mai 2024, s'est réuni à Cavigny sous la présidence de M. Laurent Pien, Président.

Etaient présents : M. Follain, M. Lhullier, M. Quinette, M. Javalet, M. Gilles, Mme Clément, M. Pien

Etaient absents / excusés : M. Varin, Mme Hérout

Nombre de membres en exercice : 9      Présents et représentés : 7      Votants : 7

**Objet : Marché n° AO 2024/01 – Fourniture et livraison de bennes, de compacteurs et d'un conteneur DDS**

VU la délibération du Comité Syndical en date du 4 septembre 2020, déléguant au Bureau le pouvoir de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants lorsque les crédits sont prévus au budget :

- pour les marchés de fournitures, services et prestations intellectuelles dont les montants sont supérieurs aux seuils des procédures formalisées,
- pour les marchés de travaux dont le montant est supérieur à 500 000 € HT.

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres réunie le vendredi 07 juin 2024,

**A l'unanimité, le Bureau du Syndicat Mixte du Point Fort,**

**DÉCIDE d'autoriser le Président à signer le marché d'une durée de 3 ans maximum (1 an ferme et deux renouvellements d'une durée de 1 an) avec la société :**

- **G. GILLARD SAS pour un montant maximum sur 3 ans de 295 799 € HT soit 354 958.80 € TTC, pour la fourniture de bennes, de compacteurs et d'un conteneur DDS.**

Fait à Cavigny, le 7 juin 2024

Le Président,  
Laurent PIEN



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : **14 JUIN 2024**

Mis en ligne le : **14 JUIN 2024**